



Patrice Delatre
Président de la Commission Régionale d'Arbitrage
1 rue du Bouvier
76160 Saint Martin Du Vivier
06 89 51 30 08
Patrice.delatre@gmail.com

Oissel le 5 octobre 2017

à

**Mesdames et Messieurs les Présidents
des clubs normands**

**Objet : détection et inscription de nouveaux arbitres
Formation initiale**

Madame, Monsieur,

La ligue de Normandie de Triathlon met en place une formation pour des nouveaux arbitres. Cette formation aura lieu le **samedi 2 décembre 2017**

**Dans les locaux de la ligue 1 rue Masson
76350 Oissel**

L'accueil se fera à partir de **8h20 et la journée s'achèvera à **18h00**.**

Le repas, offert par la ligue, sera pris en commun. Pour des raisons d'organisation la ou les inscriptions doivent parvenir à la ligue **avant le 15 novembre.**

La formation est gratuite pour les clubs et pour les participants.

Les frais de déplacement seront à la charge du stagiaire (ou du club ou association)

Le co-voiturage est vivement conseillé. Dès que possible la liste des inscrits à cette formation sera envoyée.

Pour rappel, selon le règlement de la CRA, validé par le CD de la ligue de Normandie, les clubs ou associations ont obligation de présenter un ou des arbitres selon les effectifs d'adhérents, faute de quoi, ils sont pénalisés.

Les nouveaux clubs sont exemptés de cette obligation durant leur première année d'existence, mais ceci n'interdit pas de former un ou des arbitres dès la création.

Par ailleurs, l'arbitre fait partie intégrante de tout sport de compétition et cette fonction peut-être passionnante à plus d'un titre. Certains mènent d'ailleurs en parallèle ou successivement des saisons de compétiteurs et d'arbitres.

Peuvent postuler à cette formation des licenciés des deux sexes, ayant pratiqué ou non et âgés au minimum de 15 ans. Pour les mineurs, les missions d'arbitrage font l'objet de quelques spécificités de tutorat, d'accompagnement et de missions.

L'intérêt n'est pas d'avoir le minimum d'arbitres réglementaires, mais au contraire un nombre plus élevé de façon que chacun fasse selon sa disponibilité et soit interchangeable suivant ses impératifs personnels (professionnels, familiaux, sportifs, dates, etc).

De plus, les nouveaux arbitres seront intégrés dans chaque équipe et pour chaque épreuve, aidés, épaulés par l'arbitre principal ou des arbitres expérimentés.

Ils devront être capables d'assurer toutes les missions d'arbitrage possibles en fonction du format de l'épreuve (monter sur une moto, sur un bateau, faire du vélo....)

Une journée d'arbitrage peut débuter à 7h00 et se terminer vers 19h00...

Cette formation représentant un investissement de la part de la ligue et bénévoles /formateurs, les arbitres auront l'obligation d'arbitrer au minimum trois manifestations pendant la saison. Ce minimum fait d'ailleurs partie de la formation pratique sur le terrain et permet d'œuvrer sur les différents types d'épreuves et à des postes différents. 5 choix de journée au préalable permettront d'établir le calendrier des missions pour chacun.

Un engagement écrit sera à signer à l'issue de cette formation. Les modalités sur le prêt de matériel et les frais engagés y seront mentionnés (remboursement des frais de formation si abandon, restitution du matériel...)

Je compte sur vous pour diffuser la présente très largement et motiver les postulants autant que possible.

Attention : Les inscriptions ne seront validées que sur présentation d'une licence ou adhésion à un club ou association.

Les membres de la CRA se réservent le droit de ne pas retenir certaines candidatures pour des raisons d'organisation (accueil limité) ou d'équité entre clubs (trop d'arbitres dans un club qui pénalisent la présence d'arbitre dans un autre...) Vous recevrez dans ce cas une information motivée.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à m'interroger par le moyen de votre choix.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la CRA NORMANDIE,

Patrice Delatre

Fiche d'inscription à renseigner très précisément et à renvoyer à la ligue soit par courrier postal ou par mail : ligue1920@orange.fr

Documents et renseignements nécessaires lors de l'inscription, à envoyer avant le 15 novembre 2017, date limite des inscriptions .

Nom et Prénom :

Nom du club :

Licence N° et Type :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° tel :

Nombre d'années de pratique (club ou association) :

Pour des raisons d'intendance, de commande de matériel (pris en charge par la ligue, sous conditions):

Taille pour un polo :

Taille pour la veste d'arbitre. :

Taille pour les gants. :

Pour info, la ligue en accord avec la CRA prendra en charge la somme de 50 € (si besoin) et en une seule fois pour l'achat d'un casque moto homologué, acheté chez notre partenaire officiel.

Cette aide se fera sur demande à l'issue de la formation et après accord du président de la CRA.